



Ville de Vitry sur Seine

DIRECTION DES AFFAIRES REGLEMENTAIRES

SERVICE DES TRAVAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

Année 2017
5^{ème} séance

CONSEIL MUNICIPAL

DL17515

APPROBATION DE LA CREATION D'UN PERIMETRE DE SAUVEGARDE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT DE PROXIMITE ET DE L'INSTAURATION D'UN DROIT DE PREEMPTION COMMERCIAL

SEANCE DU MERCREDI 28 JUIN 2017

Le 28 juin 2017 à 19 h 30, le conseil municipal de VITRY-SUR-SEINE, dûment convoqué le 9 juin 2017 s'est assemblé à l'Hôtel de Ville, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude KENNEDY, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur KENNEDY Maire, Madame VEYRUNES-LEGRAIN, Madame ETAVE, Monsieur CHICOT, Madame LORAND, Monsieur LEPRETRE, Madame TAILLEBOIS jusqu'à la question n°15, Monsieur BEYSSI, Monsieur HAMANI, Monsieur LABERTIT, Madame AGIER, Monsieur TZINMANN, Madame EBODE ONDOBO, Monsieur TMIMI, Madame GUENINE, Monsieur OMOURI, Monsieur AUDOUBERT, Madame RABARDEL jusqu'à la question n°68, Madame MONTOIR, Monsieur KONATE jusqu'à la question n°68, Madame LEFEBVRE, Monsieur ROUGIER, Monsieur BOUVIER, Monsieur RAMAEL, Monsieur GIACOMO à partir de la question n°4 et jusqu'à la question n°50, Madame LAMRAOUI jusqu'à la question n°10, Monsieur LADIRE jusqu'à la question n°13, Monsieur BELL-LLOCH, Madame MARTINS, Madame KONATE, Monsieur ATTAR jusqu'à la question n°15, Monsieur AFFLATET, Monsieur RAMASSAMY, Madame HERAULT, Monsieur NJOH jusqu'à la question n°13, Madame DENDOUNE, Monsieur BOURDON, Madame NIAKATE, Monsieur BOURDET, Monsieur PARADOL, Monsieur DUPONT.

ONT DONNE PROCURATION :

Monsieur BOURJAC à Monsieur CHICOT, Monsieur ABDOUN CHAREF à Monsieur LEPRETRE, Madame TEYSSERON à Madame LORAND, Madame VEYSSIERE à Madame ETAVE, Madame OUGIER à Monsieur HAMANI, Madame PAULET à Monsieur AFFLATET, Monsieur PERREUX à Monsieur BOURDON, Madame LEPEZ à Monsieur PARADOL, Monsieur BEN-MOHAMED à Madame NIAKATE, Madame TRAORE à Monsieur TZINMANN, Monsieur PORPIGLIA à Monsieur BEYSSI, Madame LAMRAOUI à Monsieur BELL-LLOCH à partir de la question n°11, Monsieur NJOH à Madame DENDOUNE à partir de la question n°14, Monsieur LADIRE à Madame KONATE à partir de la question n°14, Madame TAILLEBOIS à Monsieur LABERTIT à partir de la question n°16, Monsieur ATTAR à Monsieur BOUVIER à partir de la question n°16, Monsieur GIACOMO à Madame MONTOIR à partir de la question n°51.

ABSENTS :

Madame DESABRES, Monsieur GIACOMO jusqu'à la question n°3, Monsieur KONATE à partir de la question n°69, Madame RABARDEL à partir de la question n°69.

La séance est ouverte à 19 heures 50

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée a désigné, à l'unanimité Monsieur BEYSSI pour remplir la fonction de secrétaire ; Monsieur HELLIO, directeur général des services de la ville, qui assistait à la séance, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire

COMMUNE DE VITRY SUR SEINE
Séance du Conseil municipal du 28 juin 2017

DL17515

APPROBATION DE LA CREATION D'UN PERIMETRE DE SAUVEGARDE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT DE PROXIMITE ET DE L'INSTAURATION D'UN DROIT DE PREEMPTION COMMERCIAL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le vœu exprimé par sa délibération n° DL16639 du 5 octobre 2016, relative à la création d'un périmètre de sauvegarde du commerce de proximité à Vitry-sur-Seine

VU sa délibération n° DL17514 du 28 juin 2017 relative à l'approbation du plan d'actions commerce

CONSIDERANT que le commerce de proximité est un élément important pour l'animation d'une ville et l'amélioration du cadre de vie de ses habitants,

CONSIDERANT que les questions du maintien et du développement du commerce dans la ville sont des attentes fortement exprimées par les habitants,

CONSIDERANT que l'observation de l'évolution du commerce par la Ville est aujourd'hui malaisée,

CONSIDERANT que la Ville a besoin d'outil opérationnel en matière d'implantation commerciale,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

*Adoptée à la majorité de 47 voix pour : groupe Communiste, républicain et citoyen, groupe Socialiste, républicain et citoyen, groupe Parti radical et écologiste, groupe Vitry en mieux : une gauche d'avance, citoyenne et écologiste, groupe Front national et M. Ramassamy
5 abstentions : groupe Ensemble pour un avenir meilleur*

DÉCIDE

ARTICLE 1 : La création d'un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité, au sein duquel un droit de préemption commercial est instauré, est approuvée.

ARTICLE 2 : Le rapport motivant le périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité, ci-annexé, est approuvé.

ARTICLE 3 : Monsieur le Maire est autorisé à consulter la Chambre de commerce et de l'industrie du Val-de-Marne ainsi que la Chambre des métiers et de l'artisanat du Val-de-Marne pour instaurer ce périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité.

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission au contrôle de légalité de la préfecture de Créteil le

Et de son affichage le 28 JUIL 2017

28 JUIL 2017

Pour extrait conforme au registre des délibérations

LE MAIRE,
POUR LE MAIRE, L'ADJOINTE

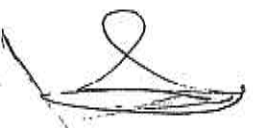
ISABELLE AGIER



Ville de Vitry sur Seine

Projet de périmètre de
sauvegarde du commerce et de
l'artisanat de proximité

 Périmètre de sauvegarde



Le Maire,
Pour le Maire,
L'Adjoint(e)
Isabelle AGIER

Mu pour être annexé
à la délibération du Conseil Municipal
du 20/06/2012

